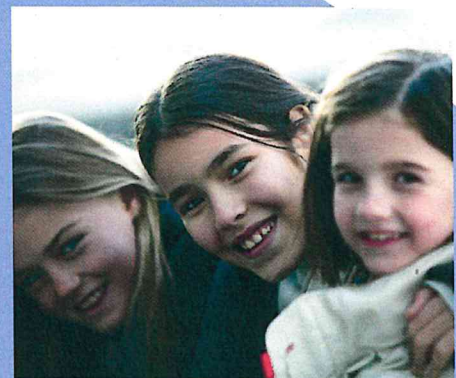


Accueil de jeunes enfants : quelles solutions pour mon entreprise ?



Charte relative à la Qualité de Vie au Travail (QVT) : focus sur la garde d'enfants

L'Observatoire d'Analyse et d'Appui au Dialogue Social et à la Négociation de Meurthe-et-Moselle promeut : la négociation de la QVT et notamment la question de la garde d'enfant par le biais d'une charte commune.

Il s'est fortement engagé depuis 2 ans pour rappeler l'importance du dialogue social dans l'entreprise et les enjeux liés à l'actualité : reprise économique en 2020, la prévention des risques psychosociaux (RPS) liés au télétravail le 29 mars 2021.

Aujourd'hui, les membres de l'Observatoire affichent leur volonté d'apporter aux partenaires sociaux présents dans les entreprises, les éléments d'information issus de leur travail en lien avec les services de la CAF de Meurthe-et-Moselle sur le thème de la garde d'enfants.

En effet, le constat opéré par différents acteurs fait apparaître une méconnaissance des dispositifs relatifs à la garde d'enfants. Cette thématique gagnerait à être prise en compte dans le cadre des négociations relatives à la Qualité de Vie au Travail (QVT) dans les entreprises, dans la mesure où celle-ci est importante pour les salariés parents et les demandeurs d'emploi.

La prise en compte de la parentalité en entreprise permet aux salariés de concilier leurs vies professionnelle et personnelle. Elle facilite la mise en œuvre d'un environnement de travail serein qui contribue à l'épanouissement professionnel et personnel des salariés.

L'aide à la garde d'enfant pour les jeunes parents participe également à l'attractivité des entreprises et répond en partie aux difficultés de recrutement auxquelles elles font face.

Cette charte témoigne de la volonté de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation d'informer les partenaires sociaux présents au sein des entreprises sur la possibilité de mettre en place des actions concrètes pour soutenir à la fois les employeurs, les salariés parents et les demandeurs d'emploi.

Cette charte se veut être le relai des actions entreprises par la CAF de Meurthe-et-Moselle et la MSA Lorraine afin de développer un axe de travail en matière d'accueil du jeune enfant en direction des entreprises.

En vertu de cette charte, l'Observatoire d'Analyse et d'Appui au Dialogue Social et à la Négociation de Meurthe-et-Moselle s'engage à :

- Faire connaître largement les outils déployés par la CAF de Meurthe-et-Moselle et la MSA Lorraine pour favoriser les gardes d'enfants ;
- Rappeler l'importance du dialogue social dans les entreprises et sensibiliser les partenaires sociaux à engager la négociation sur la QVT.

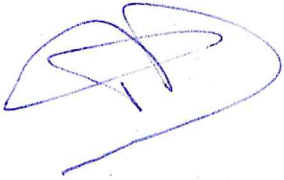

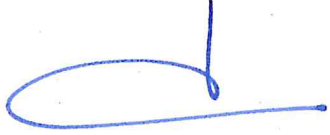
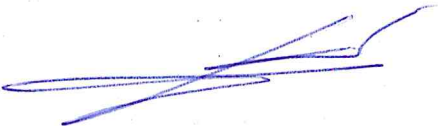


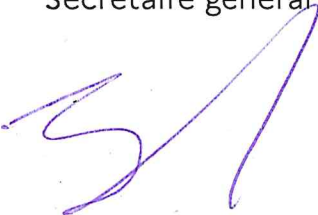
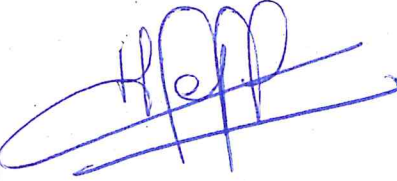

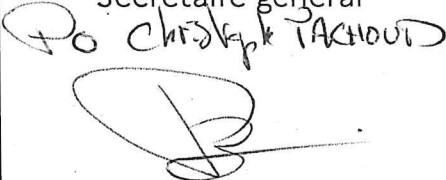

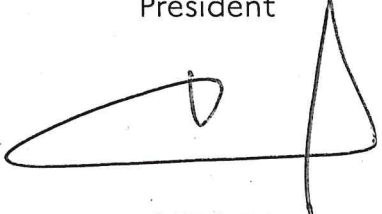
L'Observatoire d'Analyse et d'Appui au Dialogue Social et à la Négociation de Meurthe-et-Moselle souhaite inviter les entreprises et les organisations syndicales à se saisir des opportunités offertes par la CAF de Meurthe-et-Moselle et la MSA Lorraine pour promouvoir ce sujet dans le cadre du dialogue social en entreprise.

Tous les signataires dans le respect des principes énoncés et les engagements pris dans la

charte, faciliteront et accompagneront le recours à la garde d'enfant dans des conditions de qualité de vie et de travail adaptées à la situation de chaque entreprise de Meurthe-et-Moselle.

Nancy, le 26 avril 2022

Les signataires

M. Philippe DEBIÉ Directeur adjoint  CAF 54	M. Gilles CHANDUMONT Directeur général pour ordre Mme Élisabeth CRÉMEL  MSA Lorraine	Mme Carole CHRISMENT Présidente  CPME 54
M. Gilles CAUMONT Président  MEDEF 54	M. Bernard JAMBOIS Correspondant UDES 54  UDES 54	M. Luc BARBIER, Président pour ordre M. Pierre MARIN  FDSEA 54
M. Jérôme DEMANGEL Secrétaire général  CFDT 54	M. Julien HEZARD Secrétaire départemental  CGT 54	M. Frédéric NICOLAS Secrétaire général pour ordre Mme Audrey FERNANDEZ  FO 54
M. William GRAFF Secrétaire général  UNSA 54	M. Silverio PASCUAL Secrétaire général  CFE-CGC 54	M. Didier KRUSZEWSKI Président  CFTC 54

En présence de
M. Arnaud COCHET


Préfet de Meurthe-et-Moselle

Préambule

Afin d'aider les parents de jeunes enfants à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, la CAF de Meurthe-et-Moselle met en œuvre une politique globale en faveur de la petite enfance et contribue au développement d'une offre d'accueil de qualité.

Elle apporte soutien financier et technique à la création et au fonctionnement des équipements et services d'accueil. Elle accompagne les familles en assurant la gestion et le versement de nombreuses aides, telle que la prestation d'accueil du jeune enfant.

La politique «petite enfance» de la CAF 54 vise à réduire les inégalités de couverture territoriale en matière d'accueil du jeune enfant et à rendre plus lisible l'offre d'accueil de la petite enfance aux familles sur l'ensemble du territoire.

La CAF 54 accompagne :

- Le développement de l'offre d'accueil en équipements collectifs (établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et micro-crèche). Elle favorise l'accès aux modes d'accueil des enfants issus de familles modestes ainsi que l'accueil des enfants porteurs de handicaps.
- Le développement des modes d'accueil individuel, encouragé par la création de relais petite enfance (RPE), lieux d'information et d'accompagnement des familles et des professionnels de la petite enfance sur les modes d'accueil.
- La réflexion sur modes d'accueil innovants sur les territoires où la tension entre l'offre et la demande est la plus grande.
- La création ou la réservation de places de crèche par une entreprise recouvrent des réalités variées pour correspondre au mieux aux besoins des entreprises, des parents, des enfants et aux opportunités offertes par le territoire.

Ce guide a pour objet de présenter :

- L'offre d'accueil formelle existante en Meurthe-et-Moselle (fiche 1)
- L'offre d'accueil répondant à des besoins spécifiques (fiche 2)
- Les lieux où s'informer sur les modes d'accueil (fiche 3)
- Réservation de berceaux : les avantages pour l'entreprise (fiche 4)
- Les interlocuteurs de la caisse d'allocations familiales (fiche 5)

Fiche 1 : Quelle est l'offre en mode d'accueil en Meurthe-et-Moselle ?

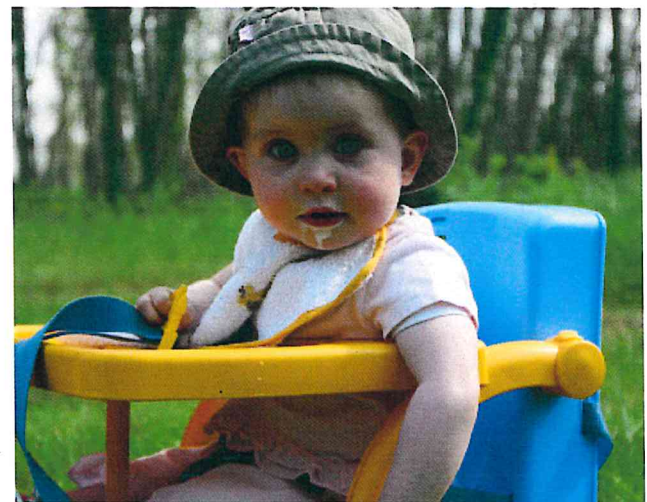
En 2020, la Meurthe-et-Moselle présente un taux de couverture en modes d'accueil de 58,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020.

Les enfants peuvent être accueillis dans des structures collectives ou dans un contexte familial.

L'accueil collectif

Il comprend des crèches collectives, des haltes-garderies, des multi-accueils, des maisons de la petite enfance et des jardins d'enfants. Les locaux sont spécifiquement aménagés et adaptés pour les enfants âgés de 2 mois jusqu'à leur 6^{ème} anniversaire.

Du personnel qualifié assure l'accueil des enfants. Les établissements bénéficient tous d'un agrément des services de protection maternel et infantile du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Ils sont soumis à une réglementation en ce qui concerne les conditions d'accueil (encadrement du personnel, qualification, taux d'encadrement des enfants...).



En 2021

4 096 places sont réparties dans :

- 117 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) éligibles à la prestation de service unique (PSU) couvrant l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle pour 3 896 places offertes.

- 20 micro-crèches éligibles à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour 200 places.

L'accueil individuel

Les enfants sont accueillis au domicile d'un assistant maternel agréé. C'est un professionnel de la petite enfance, formé et agréé par les services de protection maternelle et infantile du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Le parent peut être l'employeur directement de l'assistant maternel agréé ou faire le choix de passer par une «crèche familiale».

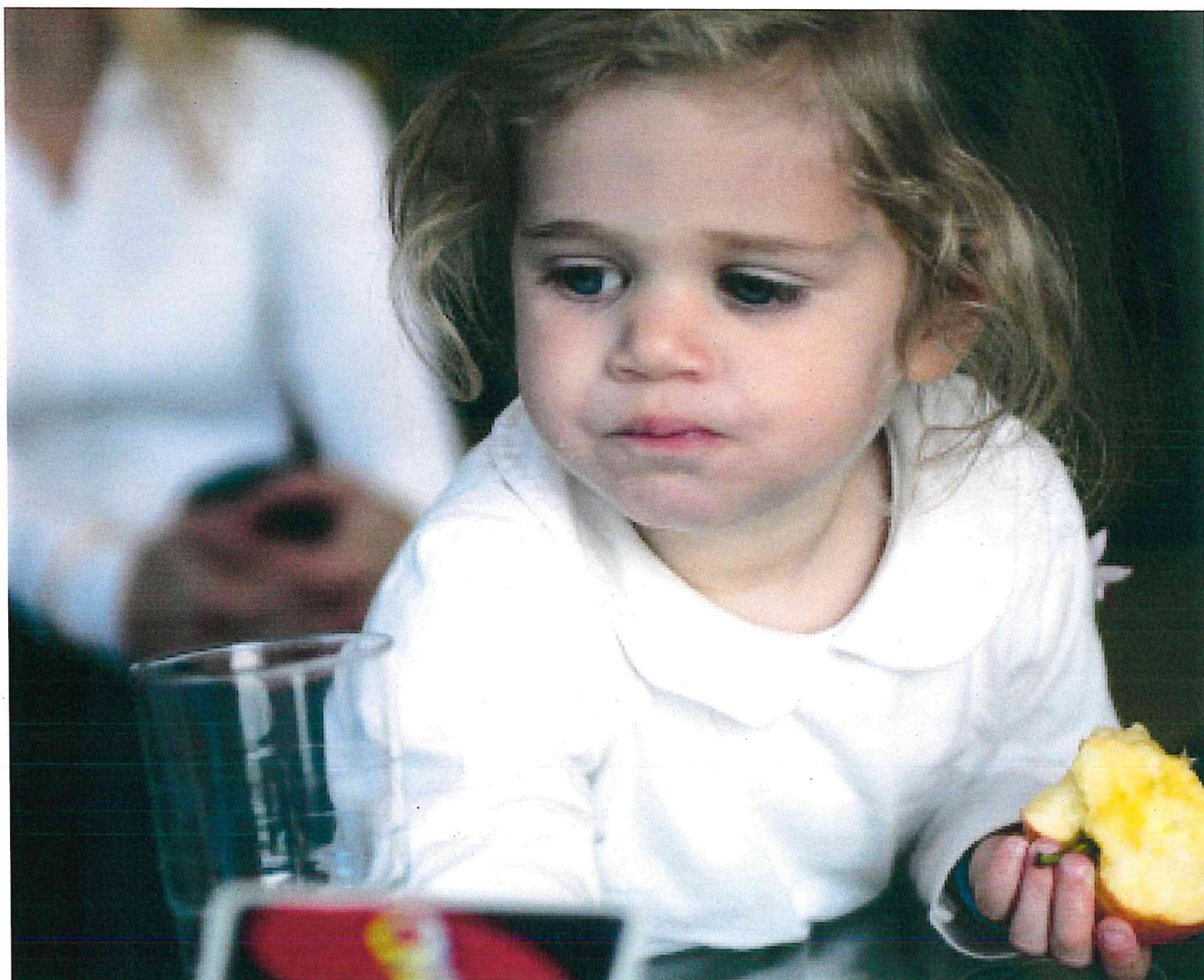
Les maisons d'assistants maternels regroupent plusieurs assistants maternels dans un même lieu en dehors du domicile du professionnel.

En 2021

13 052 places d'accueil sont proposées par 4 125 assistants maternels agréées ;
169 places d'accueil réparties dans **16 maisons d'assistants maternels (MAM)**.

• La garde d'enfants à domicile

L'enfant est gardé à son domicile par une personne employée directement par les parents ou par un organisme de prestation de service agréé.



Fiche 2 : Des modes d'accueil spécifiques

Pour l'accueil sur des horaires atypiques à Nancy

Arc-en-Ciel : Dispositif ouvert aux habitants de Nancy porté par le CCAS de la ville de Nancy

Adresse :

5, rue Léopold Lallement
54000 Nancy

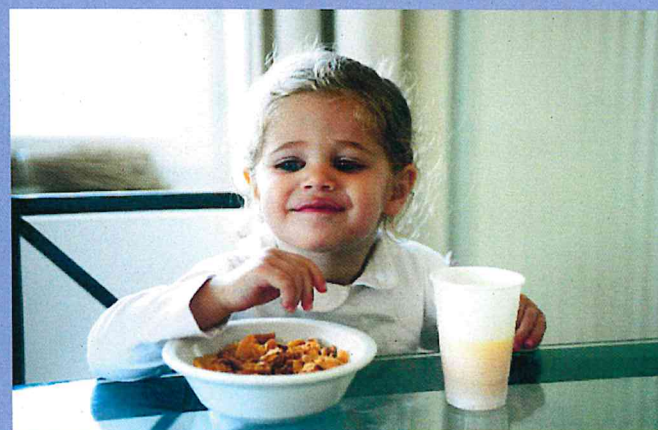
Objectifs :

Permettre aux familles un retour et/ou un maintien dans l'emploi en assurant une passerelle pour la garde des enfants entre le départ et/ou le retour du parent au travail ou en formation et l'ouverture et/ou la fermeture de la structure de droit commun (EAJE ou école).

Modalités :

- Enfants de 0 à 10 ans ;
- Un dispositif embauche des étudiants, qui interviennent à domicile de 05h30 à 08h30 le matin et de 18h00 à minuit le soir ;
- Durée des contrats de 1 à 6 mois ;
- La participation familiale repose sur l'application du barème PSU (prestation service unique) de la CAF pour les 0-6 ans et 2,13 € par heure pour les 6-10 ans en 2020.

Contact et information
arc-en-ciel.ccas@mairie-nancy.fr



ACCUEIL ARC EN CIEL
VOS ENFANTS GARDÉS
CHEZ VOUS à Nancy
EN HORAIRES DÉCALÉS

toute l'année du lundi au vendredi

dès 5h du matin jusqu'à 8h30

pour les enfants de 3 mois à 10 ans

Les soirs de 18h30 à minuit

Vous travaillez tôt le matin ou tard le soir ? Le dispositif Arc-en-ciel assure un relais de garde à votre domicile jusqu'à l'ouverture et après la fermeture des autres modes d'accueil existants (crèches, assistantes maternelles, écoles, ...), il vous permet de concilier travail et vie familiale, dans le respect du rythme de votre enfant et pour son bien être.

+ d'infos : 14 rue Saint Thiébaut à Nancy
arc-en-ciel.ccas@mairie-nancy.fr

03 83 39 03 38



Pour l'accueil d'urgence sur l'ensemble du département

Nanny à Dom'54 : offre de service départementale assurée par l'association d'aide à domicile U2AF54

L'aide à domicile pour les familles

L'U2AF-54

vous présente son nouveau service

Nanny à Dom'54

Notre métier
vous
aider



Ce dispositif concerne :

- ✓ les parents et mono-parents en reprise d'activité : emploi ou formation
- ✓ les parents ayant des enfants de moins de 12 ans
- ✓ Les parents reprenant une activité en urgence

Ce service est à caractère temporaire



Adresse :

25-29 rue de Saurupt
54000 Nancy

Objectifs :

Favoriser la reprise d'activité des parents ou préserver l'emploi du parent en proposant une solution d'accueil temporaire, éventuellement en horaire atypiques pour pallier le manque d'offre de service et/ou dans l'attente de la mise en place d'un mode d'accueil existant et pérenne dans le cadre des dispositifs de droit commun.

Mission :

Soutenir le parent dans sa recherche d'un mode de garde pérenne suite à la reprise d'une formation ou activité professionnelle.

Modalités :

- Enfants de 0 à 12 ans ;
- L'accueil est assuré par une technicienne en intervention sociale et familiale de l'U2AF54 au domicile du ou des parents, en urgence et de façon temporaire pour la garde d'enfant(s) sur des horaires non couverts par l'offre locale ;
- Un accompagnement du parent est mis en place pour trouver une organisation pérenne ;
- Application de la tarification PSU de 0,28€ à 2,26 € par heure en 2021 ;
- Contractualisation entre l'association et la famille ;
- Durée limitée à un mois.

Contact et information

U2AF 54 : Mme Aurélie Rouyer - Responsable Communication et Développement
Longwy : 03.82.23.19.22
Nancy : 03.83.40.33.53

Fiche 3 : Où s'informer sur l'offre d'accueil en Meurthe-et-Moselle ?

Le relais petite enfance : un lieu ressource pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel

Les ex-relais assistants maternels (RAM) sont devenus des relais petite enfance (RPE). Ils constituent le service de référence de l'accueil du jeune enfant tant pour les parents que pour les professionnels. En un même lieu et auprès d'un même professionnel, les parents trouvent une information complète sur toutes les formes d'accueil, des conseils adaptés aux besoins et aux situations familiales et, selon leur choix, l'accompagnement vers le mode d'accueil adapté.

En 2021

25 relais petite enfance couvrent 468 communes du département.



Le portail monenfant.fr

Services en ligne

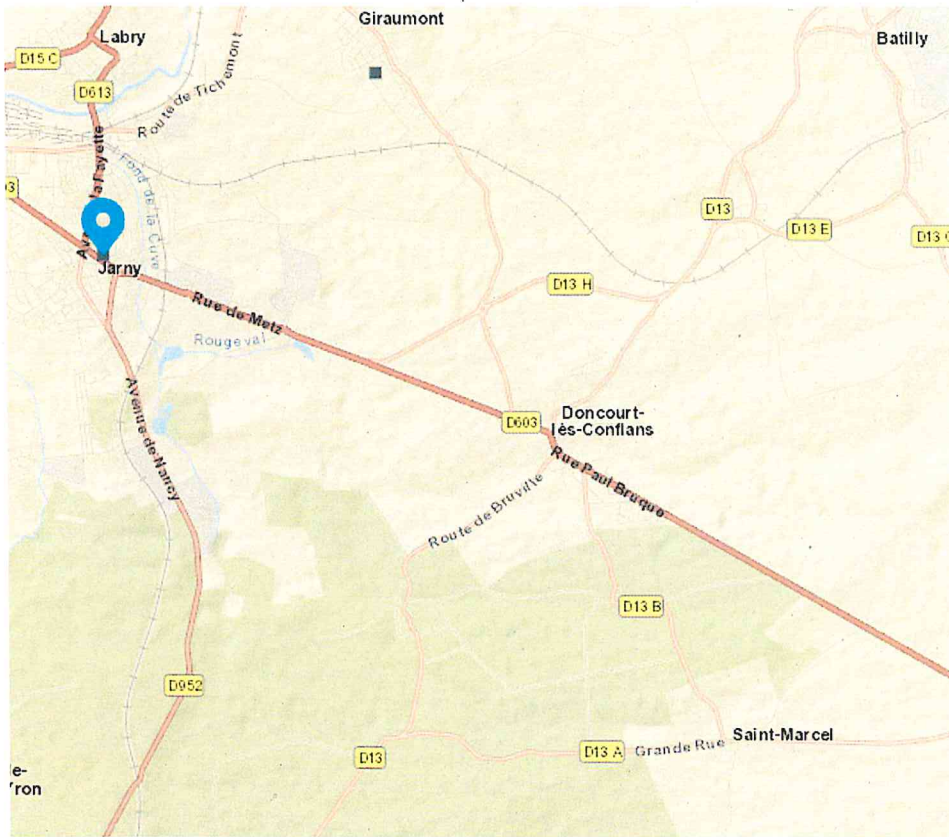
Dans ce portail national sont référencés la totalité des structures d'accueil destinées aux jeunes enfants (crèche, accueil de loisirs, etc.), des services existants pour informer et accompagner les parents de jeunes enfants (lieu d'accueil parents-enfants, relais d'assistants maternels, service de médiation familiale...) mais également des assistants maternels actuellement en activité.

- Recherche d'un mode d'accueil : crèches, assistant maternel, service de garde à domicile, accueil de loisirs, relais petite enfance,...
- Coût et aides : simuler le coût en crèche, estimer la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).
- Une question sur les modes d'accueil ? Je fais une demande en ligne, un conseiller me contacte.



Monenfant.fr permet :

- une recherche géolocalisée d'un mode d'accueil et ou d'un relais petite enfance :



Structure multi-accueil
«Coccinelle»

à 0 m

5, rue Clément Humbert - Entrée A
54800 JARNY

Tél : 03.82.33.73.14
coccinelle.cias@orange.fr

Le Monde Des P'tits Choux

5, rue Claude Chappe
548780 GIRAUMONT

à 2.7 km

Tél : 03.82.21.65.34
laminicreche@gmail.com

Structure multi-accueil
«Pomme d'Api»

à 3.9 km

2, rue des Vergers
54800 HATRIZE

Tél : 03.82.33.91.78
pomme-d-api54@orange.fr

- une simulation des coûts de l'accueil dans les établissements d'accueil petite enfance, ainsi qu'un simulateur des droits à la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles.

→ Pour connaître les prestations versées par la CAF :
www.caf.fr



Fiche 4 : Vous souhaitez aider vos salariés à trouver une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s)?

Le principe de réservation de berceaux implique une avance de trésorerie de la part de l'employeur. La somme varie en fonction du nombre de berceaux à réserver et de l'emplacement géographique des crèches sélectionnées par les parents salariés. À noter que le budget consacré à la réservation de places en crèches relève d'une négociation entre le gestionnaire et l'employeur.

Cette réservation de place donne une priorité à votre salarié, toutefois il est nécessaire de préciser que la famille aura un reste à charge à régler.

Des incitations financières pour les entreprises :

L'État a mis en place des incitations financières dans le cadre de la réservation de places.

La réservation de places en crèches est accompagnée d'avantages fiscaux au titre de la conciliation vie familiale/vie professionnelle. L'entreprise mettant en place ce dispositif pourra alors réaliser des économies fiscales par le biais :

- Du crédit d'impôt famille (CIF).

Il permet à l'employeur d'être remboursé à hauteur de 50% de la dépense engagée pour la création et le fonctionnement d'une crèche d'entreprise

<https://www.impots.gouv.fr>

- Des déductions fiscales complémentaires du CIF pour les crèches d'entreprises.

Des allègements fiscaux sont prévus pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

<https://www.impots.gouv.fr>

- D'une aide de la CAF pour les employeurs soumis au CIF.

Cette aide est plafonnée à 2 800€ par place et par année via la Convention Territoriale Réservataire Employeur (CTRE).

Sont éligibles : Les employeurs relevant du régime général et ne bénéficiant pas du crédit impôts famille (CIF).

[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)



Comment évaluer les besoins de mon entreprise ?

Cette fiche outil a pour objet de permettre d'étudier la faisabilité de votre projet au regard de l'offre d'accueil existante et des besoins de l'entreprise et des salariés.

Définir les besoins des salariés :

- Nombre de salariés avec enfants de – de 3 ans.
- Salariés en recherche de mode d'accueil.
- Choix portant sur une proximité du domicile ou du lieu de travail.
- Moyen de transport disponible.
- Amplitude horaire attendue.
- Nombre de semaines d'ouverture de la structure.
- Fonctionnement jour férié.

Connaître le contexte local :

- Rencontrer les services et professionnels compétents.
- Professionnels des institutions compétentes (PMI, CAF, etc.).
- Professionnels des services municipaux concernés, professionnels associatifs.
- Identifier les structures d'accueil, déjà existantes, tout secteur confondu.

Le projet de l'entreprise :

- Pourquoi cette démarche (déménagement, création d'entreprise ...).
- Quel public prioritaire ?
- Quels besoins liés à l'activité ?
- Quel budget à consacrer ?

Fiche 5 : La Caf peut vous accompagner dans votre démarche de réservation de berceaux.

Votre décision est prise, vous souhaitez vous engager dans la réservation de places d'accueil pour vos salariés. La Caf vous accompagne dans vos projets lorsqu'ils s'inscrivent dans son champ de compétences. Sur chaque territoire, un Conseiller Technique en Action Sociale de la Caf de Meurthe-et-Moselle est votre interlocuteur privilégié.

TERRITOIRES	INTERLOCUTEURS CAF
NANCY Métropole	<p>Délégation Territoriale Caf Nancy métropole</p> <p>21, rue de Saint Lambert 54046 NANCY Cédex</p> <p>Marianne L'HUILLIER : 06.72.75.88.40 Richard SALIN : 06.47.14.26.34 Blandine KRON : 06.46.06.06.99</p>
VAL DE LORRAINE	<p>Délégation Territoriale Caf Val de Lorraine</p> <p>112 allée de l'espace Saint-Martin 54700 PONT-A-MOUSSON</p> <p>Claude DI-FINI : 06.70.47.15.34</p>
LUNEVILLOIS	<p>Délégation Territoriale Caf du Lunévillois</p> <p>33 rue de Sarrebourg 54300 LUNEVILLE</p> <p>Emilie GUERREIRO : 06.81.16.50.98</p>
TERRES DE LORRAINE	<p>Délégation Territoriale Caf Terres de Lorraine</p> <p>8 rue Béranger 54200 TOUL</p> <p>Caroline OLLMANN : 06.70.71.58.75</p>
LONGWY	<p>Délégation Territoriale Caf de Longwy</p> <p>Maison de l'Information 29 avenue Albert de Briey 54150 BRIEY</p> <p>Joan GOMEZ : 06.89.12.51.50</p>
BRIEY	<p>Délégation Territoriale Caf de Briey</p> <p>Maison de l'Information 29 avenue Albert de Briey 54150 BRIEY</p> <p>Adeline SIEBENALER : 06.70.47.15.73</p>



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



@Prefet54

/ Pr fet de meurthe-et-moselle